



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Renault

Question au Gouvernement n° 568

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. André Gerin.

M. André Gerin. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, la semaine dernière vous avez donné une réponse positive à une question que je souhaite prolonger en vous présentant d'autres propositions.

Renault Véhicules industriels connaît aujourd'hui son dix-huitième plan social, appelé «Retour à la compétitivité». En vingt ans, 23 000 emplois ont été supprimés, soit mille emplois par an ! La moyenne d'âge tourne autour de cinquante ans dans l'entreprise. Nous assistons à une démotivation générale des cadres qui disent haut et fort: «Nous sommes en retard d'une guerre et loin des attentes des clients».

Je veux aujourd'hui pousser un cri d'alarme pour la région Rhône-Alpes, pour les salariés des PME et des PMI de la filière industrielle. On ne parle aujourd'hui que de compétitivité, moyennant quoi l'entreprise emploie 1 100 intérimaires; les salaires sont bloqués depuis quinze ans et, au mois de mai, à l'usine de Vénissieux, des heures supplémentaires ont été faites le samedi, le dimanche, le 8 mai et le jour de l'Ascension.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut arrêter cette hémorragie d'emplois et embaucher. On ne peut parler de compétitivité s'il n'y a pas un rajeunissement des effectifs. Nous proposons donc que les 670 emplois qu'il est question de supprimer soient transformés en FNE et remplacés par des emplois-jeunes dans l'esprit qui inspire le Gouvernement dans sa bataille pour l'emploi.

M. Christian Cuvilliez. Très bien !

M. André Gerin. Je propose également que le Gouvernement prenne l'initiative d'aider les cadres de l'entreprise à réorganiser l'outil industriel technique autour des métiers de la construction des véhicules industriels.

Enfin, je crois que le Gouvernement, avec tout ce qu'il a engagé pour une nouvelle ambition industrielle pour la France, doit pouvoir mettre en place un plan de redressement, avec tous les partenaires concernés, en particulier la direction générale de la Régie Renault. Il y va de la survie de l'industrie française du poids lourd ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, le secteur automobile, et plus particulièrement celui des véhicules industriels, connaît en Europe une situation contrastée, et parfois difficile. C'est le cas de Renault véhicules industriels, que vous venez d'évoquer.

Face à cette situation, le Gouvernement s'efforce de favoriser le maintien du plus grand nombre d'emplois, vous l'avez dit. Cependant, un plan social, et a fortiori, il est vrai, le plan social à répétition - vous avez parlé de dix-huit éditions successives - n'est ni le seul ni sans doute le meilleur moyen de régler les problèmes économiques de l'entreprise. RVI a besoin de définir - mais aussi, et c'était le sens de votre question - de faire partager par ses salariés une véritable perspective industrielle sur le moyen et le long termes. Il faut croire à l'avenir de l'entreprise et engager la réflexion sur son avenir industriel avec l'ensemble des partenaires.

Le comité central d'entreprise, qui a contesté, voilà quelques jours, le bien-fondé du plan de restructuration, a demandé une expertise. Le Gouvernement considère que cette démarche est normale. A ses yeux, le dialogue dans l'entreprise doit porter aussi sur l'avenir économique de celle-ci. Je me félicite avec vous de l'esprit de responsabilité et de proposition dont font preuve les responsables syndicaux et les représentants du personnel de l'entreprise.

Toutes les alternatives - je dis bien toutes -, toutes les possibilités économiques et industrielles doivent être

mises en oeuvre ou, dans un premier temps, ébauchées et envisagées collectivement pour diminuer le plus possible les suppressions d'emploi. Je pense à l'aménagement-réduction du temps de travail, qui peut favoriser le rajeunissement de la pyramide des âges, trop élevée dans cette entreprise, à une nouvelle organisation du travail et à de nouveaux modes de production, à la perspective de nouveaux marchés ou de nouveaux produits, et, enfin, à la recherche du développement de l'investissement qui permettrait à cette entreprise de conquérir de nouvelles positions dans le domaine du véhicule industriel.

Je le redis ici, la qualité des savoir-faire des équipes de RVI, les technologies maîtrisées par l'entreprise, les coopérations possibles avec d'autres entreprises, tout milite en faveur d'une approche économique et industrielle.

Le Gouvernement a souligné avec fermeté qu'il souhaitait que les licenciements ou les mesures de restructuration soient strictement limitées au minimum nécessaire induit par la situation économique et industrielle de l'entreprise.

M. Jean-Michel Ferrand. Incantation !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Il souhaite également qu'aucun licenciement sec ne soit prononcé chez Renault véhicules industriels. Cela est très clair.

M. Patrick Ollier. Des paroles verbales !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Enfin, il veut que soit définie pour l'avenir de RVI une vision à long terme assise sur un véritable développement industriel. Et cela vaudra pour le secteur automobile tout entier.

Je suis d'ailleurs prêt, monsieur le député, à recevoir une délégation de l'ensemble des élus concernés...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Tous, vraiment ?

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... avec vous naturellement, pour discuter de l'avenir économique et industriel de Renault véhicules industriels. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

## Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 568

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 avril 1998, page 3211

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 avril 1998